



ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION

**Interdiction de circulation au centre du village – Fête des Classes en « 3 » -
« Place des Monuments aux Morts », « Place de l’Eglise », « Rue des
Remparts », « Rue de la Dime », « Rue des Usines », « Grand’Rue », « Place
du centre », « Montée de l’Eglise » – le 28/05/2023 de 10H à 18H**

Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et
R 411.25 à R 411.28 ;

Vu la demande du 24 avril 2023 de l’Association des Classes en 3, représentée par Renaud
LEGRAIN, Malagoutte sur la commune de Montrottier,

Considérant que la Fête des classes en 3 aura lieu le samedi 28 mai 2023 au centre du village :
« Place des Monuments aux Morts », « Place de l’Eglise », « Rue des Remparts », « Rue de la
Dime », « Rue des Usines », « Grand’Rue », « Place du Centre », « Montée de l’Eglise », sur la
commune de Montrottier,

Considérant que des accidents ou des incidents pourraient se produire si ces accès n’était
pas interdits à la circulation,

ARRÊTÉ :

Article 1er : Le présent arrêté est accordé à l’association des Classes en « 3 » le samedi 28 mai
2023 de 10h à 18H à Montrottier,

Article 2 : La circulation sera interdite au centre du village dans les rues suivantes : « Place des
Monuments aux Morts », « Place de l’Eglise », « Rue des Remparts », « Rue de la Dime », « Rue
des Usines », « Grand’Rue », « Place du centre » et « Montée de l’Eglise », sur la commune de
Montrottier,

Article 3 : Le présent arrêté pourra être retirée à toute époque et notamment lorsque l’intérêt
public l’exigera et en cas de non-respect de l’un des dispositions ci-dessus.

Article 4 : La signalisation de la déviation sera mise en place par le demandeur, en accord avec les
services communaux.

Article 5 : Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui le concerne de
l’exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

➤ Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 24 avril 2023,

Le Maire,

Michel GOUGET.



Chemin Thimonier
Rue de Saint-Martin

Rue des Usines

Football
Club MONTROTIER...

Giudicelli Isabelle

Rue de Saint-Martin

Rue de la Digue

Route de Saint-Julien

La Poste
Rue du Stade

Rue de l'École

D24E1

Parking (Vignes)

Tabac Presse Cadeaux
Bureau de tabac

Église Saint Martin

Docteur Durand Fabienne
Pharmacie Cuny

Mairie Montrottier

Chemin Peronnet

Atelier de montrottier

Vival
Supérette

D24

Pianos Vulpas
Magasin de pianos

D24

Chemin P

